



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 14 heures.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Délégations du Conseil Municipal au Maire – Article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS)

DONNE délégation à Madame le Maire durant son mandat dans les domaines exposés en séance du Conseil Municipal.
DIT qu'en cas d'empêchement de Madame le Maire ou si ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune, les délégations qui lui ont été accordées ci-dessus seront momentanément exercées conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du CGCT et en premier lieu par le Premier Adjoint au Maire.

RAPPELLE que Madame le Maire peut subdéléguer les présentes attributions aux Adjoints et Conseillers Municipaux agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du CGCT.

DIT que conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, Madame le Maire peut également déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité sa signature au personnel d'encadrement, étant précisé que cette faculté concernera essentiellement des actes de gestion courante et/ou à faible enjeu financier.

PRÉCISE que conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Madame le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation à chacune des séances du Conseil Municipal.

Etablissements Publics – Centre Communal d'Action Sociale – Détermination du nombre de sièges au Conseil d'Administration - Election des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, dont 6 membres issus du Conseil Municipal.

DONNE lecture des résultats de l'élection.

PROCLAME élus les membres titulaires du Conseil d'Administration du CCAS :

- Gérard VINCENT
- Gisèle GIUNIPERO
- Alain CHAVENON
- Claudine MAURY
- Maximilian ESSAYIE
- Nicole PRADELLI

Régies – Office de Tourisme sous la forme d'une régie à autonomie financière exploitant un service public administratif (SPA) – Désignation des membres appelés à siéger au sein du Conseil d'Exploitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée pour la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS)

DÉSIGNE les Conseillers Municipaux appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie :

- Madame Le Maire
- M. Patrick CHAGNEAU
- Mme Claire BAËS

Commissions Municipales – Création et Désignation des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales et vote en conséquence à main levée.

DÉCIDE la création de 8 commissions municipales composées de 5 membres chacune.

DÉSIGNE les membres appelés à siéger au sein des commissions municipales comme décrit dans le tableau présenté en séance du Conseil Municipal, un vote ayant lieu pour chaque commission.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Election des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et vote en conséquence à main levée.

DONNE lecture des résultats de l'élection.

PROCLAME élus les membres titulaires de la CAO :

- M. Baptiste MERRIEN
- M. Michel MAZUET
- Mme Véronique LEMARCHAND
- M. Guy ANASTILE
- M. Gérard PETIT

PROCLAME élus les membres suppléants de la CAO :

- Mme Gisèle GIUNIPERO
- Mme Nathalie BRET
- M. Luca ZEPPA
- M. Egidio GUARINO
- M. Guillaume FORTUNÉ

Commission des Délégations de Service Public – Election des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis des DSP et vote en conséquence à main levée.

DONNE lecture des résultats de l'élection.

PROCLAME élus les membres titulaires de la commission d'ouverture des plis des DSP :

- M. Baptiste MERRIEN
- M. Michel MAZUET
- Mme Véronique LEMARCHAND
- M. Guy ANASTILE
- M. Gérard PETIT

PROCLAME élus les membres suppléants de la commission d'ouverture des plis des DSP :

- Mme Gisèle GIUNIPERO
- Mme Nathalie BRET
- M. Luca ZEPPA
- M. Egidio GUARINO
- M. Guillaume FORTUNÉ

Commission des Services Publics Locaux – Désignation des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

FIXE la composition de la commission comme suit :

- Madame le Maire, Présidente
- Trois membres désignés au sein du Conseil Municipal
- Quatre membres des représentants d'associations d'usagers (à défaut, quatre usagers de la commune)

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES)

DÉSIGNE les représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission des Services Publics Locaux :

- Mme Gisèle GIUNIPERO
- M. Guy ANASTILE
- M. Gérard PETIT

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES)

DÉSIGNE les représentants des usagers appelés à siéger au sein de la Commission des Services Publics Locaux :

- Mme Liliane CLEMENT
- M. Pascal TORRELLI

- M. Jean-Philippe ROS
- Mme Sophie COUDERT

Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ

DRESSE la liste de présentation des commissaires.

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées – Désignation des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée pour la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger à la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES)

DÉSIGNE les membres appelés à siéger dans cette commission autour du Maire, Président de droit :

- En qualité de Conseiller Municipal
 - Alain CHAVENON
 - Guy ANASTILE
 - Claudette BROSSET
 - Nicole PRADELLI
- En qualité de représentants d'associations de personnes handicapées :
 - le Président de l'Association des paralysés de France ou son représentant – Mme Dominique VIAN.
 - le Président de l'Association @ction, Handicap et Dépendance ou son représentant (pour information, il sera proposé à Mme Martine CAMATTE).
 - le Président de l'Association Handisavoir ou son représentant – (pour information, il sera proposé à Mme Liviana ZANIN).
- En qualité de représentant d'une autre association :
 - le président de l'Association Coup de Pouce ou son représentant – (Pour information, il sera proposé à Mme Josette KELBERG).

PRÉCISE que pour l'évocation de sujets nécessitant des connaissances précises, Madame le Maire pourra faire intervenir toute personne en capacité de fournir les éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

APPROUVE le règlement intérieur de la commission.

Comités Consultatifs – Comité Consultatif de la Vie Scolaire – Désignation des membres – Règlement intérieur.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le vote à main levée pour la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au Comité Consultatif de la Vie Scolaire.

APPROUVE la création du Comité Consultatif de la Vie Scolaire pour la durée du mandat tel que défini.

FIXE à quatorze membres la composition du Comité Consultatif de la Vie Scolaire.

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES)

ARRÊTE la composition du Comité Consultatif de la Vie Scolaire pour la durée du mandat comme suit :

- Président : le Maire
- Élus :
 - Mme Claudette BROSSET, Adjointe au Maire déléguée à la Vie Scolaire et aux Loisirs : Vice Présidente
 - Mme Véronique LEMARCHAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances
 - M. Guy ANASTILE, Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie et à la Mémoire nationale
 - M. Michel MAZUET, Adjoint au Maire délégué à la Population, aux Quartiers et aux Transports
 - Mme Marjorie CHAVENON, Conseillère Municipale déléguée aux projets pour la Jeunesse
 - Mme Sophie DESCHARENTRES, l'élue désignée par les membres de l'opposition
- Représentants désignés par chaque APE des écoles de BIOT :
 - 1 représentant de l'école Olivari
 - 1 représentant de l'école du Moulin Neuf
 - 2 représentants pour l'école Saint Roch
- Représentants mandatés par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale : les 3 DDEN

APPROUVE le règlement intérieur du Comité Consultatif de la Vie Scolaire.

Comités Consultatifs – Conseil de la Petite Enfance – Désignation des membres.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES)

APPROUVE la création du Conseil de la Petite Enfance.
FIXE à quinze membres la composition du Conseil de la Petite Enfance.
ADOpte le règlement intérieur du Conseil de la Petite Enfance.

Etablissements Scolaires – Conseils d’Ecole de Biot – Désignation du représentant de la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
DÉCIDE, à l’unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la commune aux Conseils d’École, par un vote à main levée.
PAR 22 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAI NTRES)
DÉSIGNE Mme Claudette BROSSET en qualité de représentante de la Ville de Biot appelée à siéger au sein des Conseils d’École de la Ville de Biot.

Etablissements Scolaires – Collège de l’Eganaude – Désignation des représentants appelés à siéger au sein du Conseil d’Administration.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE à l’unanimité le vote à main levée pour la désignation des représentants de la Ville appelés à siéger au sein du Conseil d’Administration du collège de L’Eganaude à Biot.
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAI NTRES)
DÉSIGNE en qualité de représentants de la Ville appelés à siéger au sein du Conseil d’Administration du collège de L’Eganaude à Biot.
▪ Mme Claire BAËS
▪ M. Maximilian ESSAYIE
▪ Mme Sylvie SANTAGATA

Organismes divers – Désignation d’un délégué au Centre National d’Action Sociale (CNAS).

Le CONSEIL MUNICIPAL,
DÉCIDE à l’unanimité de procéder à la désignation du représentant au vote à main levée.
PAR 22 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAI NTRES)
DÉSIGNE en qualité de représentante de la Ville auprès du CNAS Mme Nathalie BRET.

Organismes divers – Désignation d’un représentant au Conseil de Surveillance de la Croix Rouge.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
DÉCIDE, à l’unanimité, de procéder au vote à main levée.
PAR 22 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAI NTRES)
ÉLIT M. Gérard VINCENT en qualité de représentant de la commune au Conseil de surveillance de la Croix Rouge.

Désignation d’un correspondant défense.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE à l’unanimité le vote à main levée pour la désignation du correspondant défense.
PAR 22 voix POUR
ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAI NTRES)
DÉSIGNE en qualité de correspondant défense M. Jean-Paul CAMATTE.

Intercommunalité – Syndicats Intercommunaux – Election des élus délégués appelés à siéger au sein du SIAQUEBA.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE des résultats de l’élection.
PROCLAME élus pour siéger au Conseil Syndical du SIAQUEBA
▪ En qualité de délégué titulaire : Mme Guilaine DEBRAS et M. Jean-Paul CAMATTE
▪ En qualité de délégué suppléant : M. Guy ANASTILE

Intercommunalité – Syndicats Intercommunaux – Election des élus délégués appelés à siéger au sein du SICTIAM.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
PREND ACTE des résultats de l’élection.
PROCLAME élus pour siéger au Conseil Syndical

- En qualité de délégué titulaire : M. Patrick CHAGNEAU
- En qualité de délégué suppléant : Mme Hélène MADERS

Intercommunalité – Syndicats Intercommunaux – Election des élus délégués appelés à siéger au sein du SDEG.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des résultats de l'élection.

PROCLAME élus pour siéger au Conseil Syndical

- En qualité de délégué titulaire : M. Jean-Paul CAMATTE
- En qualité de délégué suppléant : M. Guy ANASTILE et M. Jean-Pierre DERMIT

Intercommunalité – Syndicats Intercommunaux – Election des élus délégués appelés à siéger au sein du Syndicat des Bouillides.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des résultats de l'élection.

PROCLAME élus pour siéger au Conseil Syndical du Syndicat intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration des Bouillides :

- En qualité de délégué titulaire : M. Michel MAZUET et M. Guy ANASTILE
- En qualité de délégué suppléant : M. Luca ZEPPA et M. Guillaume FORTUNÉ

Intercommunalité – Syndicats Intercommunaux – Election des élus délégués appelés à siéger au sein du SILRDV.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des résultats de l'élection.

PROCLAME élus pour siéger au Conseil Syndical du SILRDV :

- En qualité de délégué titulaire : M. Guy ANASTILE et M. Luca ZEPPA

RESSOURCES HUMAINES

Conditions d'exercice des mandats locaux – Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 22 voix POUR

ET 7 ABSTENTIONS (Madame PRADELLI, Monsieur PREVOST, Monsieur PETIT, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAIINTRES)

DIT que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (55% de l'indice brut 1015) et du produit de l'indemnité maximale des Adjointes (22% de l'indice brut 1015) par le nombre d'adjointes (huit).

FIXE, à compter du 4 avril 2014, les indemnités de fonction du Maire à 47,40 % de l'indice brut 1015 (21 622,70 € par an).

FIXE, à compter du 4 avril 2014, les indemnités de fonction des Adjointes.

FIXE, à compter de la date effective de la délégation du Maire (date du caractère exécutoire de l'arrêté de délégation), les indemnités de fonction des Conseillers Municipaux délégués.

PRÉCISE que ces indemnités seront versées mensuellement et subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice brut 1015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 16 heures 15.

Biot, le 25 avril 2014



Le Maire,

Guilaine DEBRAS

Wice-présidente de la CASA